

VILLE DE BEAUSOLEIL

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

1. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

La Commune de BEAUSOLEIL est propriétaire au sein de la Cité Marchande des Moneghetti d'une cabine. Cette cabine relevant du régime de la domanialité publique est régie par une convention d'occupation du domaine public et non par un bail commercial.

2. Désignation du local

- Adresse : 5 boulevard des Moneghetti
- Surface : 33 m²
- Le local est constitué :
 - d'une cabine de 27 m²
 - d'une chambre froide de 6 m²

3. Destination du local

La destination autorisée est exclusivement :

- dépôt de boulangerie, viennoiserie, snacking, café, produits régionaux salés-sucrés

4. Durée de la convention

L'autorisation d'occupation consentie présente un caractère temporaire, précaire et révocable.

Elle sera établie pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2026.

Elle pourra être renouvelée, sur décision expresse de la Commune, pour une période équivalente à la convention initiale, dans la limite d'un renouvellement.

5. Conditions financières

L'occupant s'acquittera des redevances calculées selon les droits et tarifs communaux en vigueur adoptés par délibération du conseil municipal.

La Délibération du Conseil Municipal G1f du 26 janvier 2021 reçue en Préfecture le 02 février 2021 fixe la tarification suivante :

- Cabine intérieure le m² par mois : 20,00 euros
- Entrepôt réfrigéré par mois : 40,00 euros

Les redevances seront payables mensuellement et d'avance avant le 15 de chaque mois. Les sommes dues par l'occupant au titre des redevances sont indépendantes de tous droits et taxes mis à sa charge à un autre titre.

6. Contenu du dossier de candidature

Les candidats devront transmettre un dossier comprenant au minimum :

A. Présentation du candidat

- identité du candidat ou de la société ;
- coordonnées complètes ;
- extrait Kbis ou document équivalent (le cas échéant) ;
- situation juridique et financière.

B. Présentation du projet commercial

- description détaillée de l'activité envisagée ;
- gamme de produits proposés ;
- positionnement commercial ;
- aménagement envisagé du local ;
- calendrier prévisionnel d'ouverture.

C. Références professionnelles

- présentation de l'expérience du candidat dans le secteur recherché ;
- références professionnelles ;
- éventuels établissements déjà exploités.

D. Présentation de l'enseigne

- nom de l'enseigne commerciale ;
- historique et notoriété de l'enseigne ;
- éléments visuels ou supports de communication utiles.

6. Critères de sélection

Les candidatures seront examinées au regard des critères suivants :

Critère	Appréciation
Qualité et cohérence de l'offre commerciale proposée	40 %
Expérience et compétences du candidat dans le domaine recherché	35 %
Qualité, attractivité et notoriété de l'enseigne commerciale	25 %

La Commune se réserve la possibilité de solliciter des précisions complémentaires auprès des candidats et, le cas échéant, de les recevoir en entretien.

7. Calendrier de la procédure

- Publication de l'appel à manifestation d'intérêt : **21 août 2026**
- Date limite de réception des candidatures : **07 Septembre 2026 à 12h00**
- Décision d'attribution prévisionnelle : **14 septembre 2026**
- Signature de la convention : **fin septembre 2026.**

8. Modalités de dépôt des candidatures

Les dossiers devront être transmis :

- soit par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

**Mairie de BEAUSOLEIL
Service Patrimoine
Hôtel de Ville
Bd de la république
06240 BEAUSOLEIL**

- soit par dépôt contre récépissé ;
- soit par voie électronique à l'adresse : patrimoine@villedebeausoleil.fr.

Les dossiers parvenus après la date et l'heure limites ne seront pas examinés.

9. Renseignements complémentaires

Les candidats peuvent obtenir tout renseignement complémentaire auprès de :

Service : Patrimoine

Téléphone : 04.93.41.71.71

Courriel : patrimoine@villedebeausoleil.fr

10. Réserve

La Commune se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation, sans que les candidats puissent prétendre à une quelconque indemnisation.

Fait à Beausoleil, le 17 Août 2026.